

## FREDON CHARENTE-MARITIME

## CAMPAGNE DE LUTTE 2025 CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Depuis près de 25 années, la FREDON Charente-Maritime est mandatée par les Collectivités, Mairies et particuliers du Département afin d'intervenir contre les Lépidoptères ravageurs de la forêt, tels que les chenilles processionnaires du pin.



#### De septembre à Novembre ...

Les techniciens qualifiés de la FREDON Charente-Maritime interviennent dans un contexte de lutte raisonnée avec des atomiseurs dorsaux (hauteur maximale de projection limitée à 10 mètres).

Le Bacille de Thuringe... une solution biologique respectueuse de l'environnement.



Classé produit de biocontrôle, le Bacillus Thuringiensis est utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement CEE 2092/91 (n° homologation 8900137).

Il est respectueux de l'environnement et assure l'innocuité pour la santé humaine, l'ensemble de la faune domestique, sauvage, terrestre et aquatique.

Reconnu mention ZNA, il est garanti sans OGM et est recommandé dans les parcs, jardins et haies d'ornement.



Le Bulletin d'inscription ci-dessous est à renvoyer à la FREDON Charente-Maritime par mail de préférence :

#### fredon.charente-maritime@orange.fr

#### **AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2025**

P/Le Président Bruno POMMIER Le Directeur de la FREDON Charente-Maritime Laurent LAY





Nº Siret 412 262 289 00017 APE 9412Z



# **FREDON CHARENTE-MARITIME**

# DEMANDE DE TRAITEMENT PAR PULVERISATION A PARTIR DU SOL

Contre la chenille processionnaire du pin

CAMPAGNE DE LUTTE 2025

	<b></b>
I – <u>D</u>	DEMANDE PRESENTEE PAR :
	Nom, prénom :
	Adresse:
	N° de téléphone :
	Adresse mail:
II – <u>.</u>	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA ZONE A TRAITER
	Commune:
	Lieu-dit :
	Adresse:
	Joindre <u>impérativement</u> un plan.
	Nombre d'arbres à traiter :

<u>Les arvres au-aeia ae 10 m ne seront pas pris en constaeration</u>

Nous ne pourrons intervenir que dans les propriétés où l'accès sera possible

Les interventions auront lieu durant les mois de septembre à novembre 2025

### III – <u>DEVIS PREVISIONNEL</u>

Coût du traitement restant à la charge du demandeur

**♦ De 1 à 5 arbres** 70 €

**♦ De 6 à 10 arbres** 90 €

**♦ De 11 à 15 arbres** 115 €

**♦ Au-delà de 15 arbres** sur devis

Signature du demandeur,

-----

FREDON Charente-Maritime Chambre d'agriculture - 2 Avenue de Fétilly CS 85074 17074 LA ROCHELLE

Ou par Mail

fredon.charente-maritime@orange.fr